Règlement
Emprunt de jeux à la Médiathèque du Mont

Ce règlement a pour objet de régir l'emprunt de jeux de la collection de la Médiathèque du Mont. Nous invitons les usagers à se familiariser avec ces règles pour assurer le bon fonctionnement du service.

La collection est ouverte à tous, avec une attention prioritaire pour les publics de 3 à 15 ans. L'offre sera régulièrement enrichie et pourra être consultée sur le catalogue en ligne via le site de la médiathèque.

Ouverture

Les jeux peuvent être empruntés pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque. Ils sont actuellement uniquement proposés à l'emprunt. Des animations seront régulièrement organisées pour partager les coups de cœur.

Les enfants de moins de 12 ans restent sous la responsabilité de leurs parents ou d'un accompagnant.

Classification

La collection est soigneusement sélectionnée pour répondre à un large éventail d'âges, avec des jeux classés en trois catégories : 3-7 ans, 8-11 ans et 12 ans et plus. Les usagers peuvent facilement les identifier grâce au code couleur des étiquettes affiché dans la médiathèque, assurant ainsi une expérience du jeu agréable et adaptée au développement de l'enfant.

Nombre de jeux par carte

Chaque membre peut emprunter jusqu'à deux jeux. Ces emprunts sont inclus dans les 10 documents empruntables par compte utilisateur.

Durée de la location

Chaque prêt est accordé pour une durée de 28 jours. Il n'est pas possible de prolonger la durée de prêt.

Si le jeu n'est pas rendu dans les délais, une amende de 2 CHF par semaine, perçue dès le 1er jour de retard, pourra être demandé. Si le retard est de plus d'1 semaine, l'amende perçue se montera à 5 CHF ; s'il est de plus de 2 semaines, l'amende se montera à 10 CHF.

Contrôle des jeux
Pour éviter tout litige, l'usager doit vérifier que les jeux sont en bon état et complets lors de l'emprunt. Tout élément cassé où manquant doit être signalé par courriel (mediamont@vd.ch) dans les deux jours ouvrables suivant l'emprunt.

Les piles ne sont pas fournies avec les jeux.

Les jeux doivent être rendus complets, ordonnés, propre et en bon état. Ils seront vérifiés par l'équipe de la Médiathèque dans la semaine suivant leur retour.

Amendes et coûts
En cas de perte ou de détérioration du jeu ou de l'un de ses éléments, une participation aux frais pour la remise en état sera demandée.

Pour les jeux inutilisables ou perdus, le jeu sera facturé au prix d'achat avec une majoration de 5 CHF pour les frais administratifs.

Aucune réparation ne doit être effectuée par l'usager.

En cas de manquements répétés, la médiathèque se réserve le droit de bloquer l'accès à sa collection pour l'usager concerné.

La médiathèque n'est en aucun cas responsable des dommages et accidents éventuels résultant de l'utilisation des jeux.

L'emprunt de tout jeu de la collection implique automatiquement l'acceptation des règles énoncées dans ce règlement.

Si vous avez des suggestions ou des commentaires sur la collection de jeux, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes toujours soucieux d'améliorer nos services pour mieux répondre à vos besoins.

Nous vous remercions de votre coopération et vous souhaitons d'agréables moments de jeu et de découverte avec cette collection !

MEDIATHEQUE DU MONT
WWW.MEDIATHEQUEDUMONT.CH